## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



## Édition Chronologique n° 31 du 22 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

#### INSTRUCTION N° 200/ARM/DPID

relative à la formation de certains agents du ministère des armées autorisés à porter des armes et munitions pour l'exercice de leurs fonctions.

Du 31 mars 2022

#### DIRECTION DE LA PROTECTION DES INSTALLATIONS. MOYENS ET ACTIVITÉS DE LA DÉFENSE :

## INSTRUCTION N° 200/ARM/DPID relative à la formation de certains agents du ministère des armées autorisés à porter des armes et munitions pour l'exercice de leurs fonctions.

Du 31 mars 2022

NOR A R M M 2 2 0 0 7 9 5 J

Ré	Fá	ra	no	0	10	١

- Arrêté du 16 juin 2021 autorisant certains agents du ministère des armées à porter pour l'exercice de leurs fonctions des armes et munitions (n.i. BO; JO n° 141 du 19/06/2021, texte n°8).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 107.1.3.

Référence de publication :

#### SOMMAIRE.

#### PRÉAMBULE.

- 1. Acquisition de compétence au port d'arme en service.
- 2. Modalités de délivrance de l'attestation de qualification.
- 3. Entretien de la compétence au port d'arme en service.
- 4. Autorisation de porter des armes et munitions.

#### PRÉAMBULE.

L'arrêté du 16 juin 2021 autorisant certains agents du ministère des armées à porter pour l'exercice de leurs fonctions des armes et munitions (JO n° 141 du 19 juin 2021) actualise les conditions dans lesquelles certains agents du ministère peuvent être autorisés à porter des armes et des munitions pour l'exercice de leurs fonctions

Il pose dans son article 4 une obligation de formation.

La présente instruction en détaille les modalités.

#### 1. Acquisition de compétence au port d'arme en service.

Le programme minimum d'acquisition de la compétence est décrit dans le tableau ci-après :

	Phases de format	ion potentiellement regroupée	
Thème	Objectifs pédagogiques	Contenu	Durée
Cadre juridique	Maîtriser les principes et les conditions d'application de la légitime défense de soimême ou d'autrui dans le cadre de l'autorisation du port d'armes en service	- le principe d'absolue nécessité - les conditions (attaque actuelle, réelle, injuste, proportionnalité de la riposte) - les consignes d'ouverture du feu	1h00

Manipulation de l'arme	Connaitre les principes de fonctionnement de l'arme, son démontage, les manipulations et postures avec l'arme	- Prescriptions de sécurité (10')  - Présentation de l'arme, de ses accessoires et de ses munitions (30')  - Manipulations de base & service de l'arme, notamment les opérations de prise et de retour de service et la mise en sécurité de l'arme (40')  - Démontage et remontage (30')  - Préparation du matériel (20')  - Les différentes postures (20')	2h30
Manipulation de l'arme	Visée, techniques de tir	- Le transfert d'une arme (20') - Les fondamentaux du tir avec l'arme (40') - Le dégainé ou les réactions avec l'arme (20') - Les commandements de tir & l'inspection des armes (15') - Les positions de tir (45') - La chronologie du tir - Les cadences de tir (30') - Le langage corporel avec l'arme (20') - Les rechargements (20') - Le tir de nuit ou par visibilité limitée (20')	4h30
Manipulation de l'arme	Savoir entretenir l'arme, résoudre les incidents de tir, effectuer déplacements & mouvements	<ul> <li>- Les règles d'entretien (10')</li> <li>- Résolution des incidents de tir (30')</li> <li>- Les déplacements – Les mouvements (20')</li> </ul>	1h00
Contrôle	Vérifier la maîtrise des connaissances et savoir-faire précédents	- Questionnaire - Manipulations	2h00
Tir	Séquence de tir (40 cartouches)	/	1h10
Tir	Tir d'urgence (20 cartouches)	/	20′
Tir	Epreuve de qualification (20 cartouches)	/	30′
Tir	Tir de nuit (18 cartouches)	/	30′
Total			11h30

	Phase de formatio	n dans l'organisme d'affectation	
Thème	Objectifs pédagogiques	Contenu	Durée
Mise en situation	Savoir réagir dans l'environnement de travail de l'intéressé	Différents scenarii organisés sur le lieu d'affectation incluant les contraintes de légitime défense, les réactions sous le feu, le port ou non de gilet pare-balles	Durée variable ; à fixer par le chef d'organisme

Contrôle  Evaluer la capacité du porteur de l'arme à gérer son environnement de travail et les risques afférents	Réactions aux scenarii sur le lieu d'affectation (responsable désigné par le chef d'organisme)	Durée à fixer par le chef d'organisme
--	---	--

La réussite à ces contrôles donne lieu à l'attribution de certificats d'aptitude au tir.

#### 2. Modalités de délivrance de l'attestation de qualification.

Dans le respect des prescriptions d'aptitude médicale décrites à l'article. 3. de l'arrêté de référence, la délivrance de l'attestation de qualification est conditionnée par la réussite aux contrôle des connaissances, à l'épreuve de qualification au tir ainsi qu'à la mise en situation dans l'organisme d'affectation.

Le respect des mesures de sécurité en toutes circonstances est primordial ; toute faute en la matière est éliminatoire et impose de repasser les contrôles et l'épreuve de qualification.

L'attestation de qualification est délivrée par le commandant de formation administrative ou le chef d'organisme au vu des résultats des deux phases de formation dispensées au sein du ministère par le personnel qualifié des armées.

#### 3. Entretien de la compétence au port d'arme en service.

Le personnel détenteur d'une autorisation de port d'arme et de munitions en service devra obligatoirement suivre deux formations dans l'année.

Le contenu minimal est détaillé dans le tableau suivant :

Thème	Objectifs pédagogiques	Contenu	Durée
Cadre juridique	Maîtriser les principes et les conditions d'application de la légitime défense dans le cadre de l'autorisation du port d'armes en service	Rappel des principes et consignes d'ouverture du feu	30'
Manipulation de l'arme	Rappeler les principes de sécurité dans le maniement de l'arme	- Prescriptions de sécurité (10') - Manipulations de base & service de l'arme (10') - Les différentes postures (10')	30′
Mise en situation	Savoir réagir dans l'environnement de travail de l'intéressé	Différents scenarii organisés sur le lieu d'affectation incluant les contraintes de légitime défense, les réactions sous le feu, le port ou non de gilet pare-balles	Durée fixée par le chef d'organisme
Tir	Tir d'entretien (20 cartouches)		1h

La réalisation de ces formations d'entretien annuelles sera enregistrée sur un document individuel visé par l'intéressé et le chef d'organisme dont il dépend.

En cas d'interruption supérieure à un an, la qualification de l'intéressé doit être vérifiée en suivant le programme ci-dessus. Elle sera enregistrée sur son document individuel de suivi avant de lui confier à nouveau une arme en service.

#### 4. Autorisation de porter des armes et munitions.

L'autorisation de porter des armes et munitions est délivrée par le chef d'état-major, le directeur d'administration centrale, le chef de service (commandant de formation administrative ou chef d'organisme) dont relève le personnel en cause au vu des pièces d'aptitude médicale [cf. arrêté du 16 juin 2021 autorisant certains agents du ministère des armées à porter pour l'exercice de leurs fonctions des armes et munitions (JO n° 141 du 19 juin 2021), art. 3] et de l'attestation de qualification.

Le modèle d'autorisation (en annexe) rappelle les mentions minimales obligatoires.

#### 5. Publication.

La présente instruction est publiée au Bulletin officiel des armées.

La ministre des armées,

Florence PARLY.

## **ANNEXE**

# ANNEXE . MODÈLE D'AUTORISATION

Organisme

M.	, né le	à
est autoris	é à porter une arme et des m	unitions pour l'exercice
Fait à (ville	, le (date)	
Visa du Pre	fet de	
DESTINATA	IRES :	
COPIES :		